



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Frais liés aux EPI

Question écrite n° 35543

Texte de la question

Mme Valérie Petit interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les équipements de protection individuelles nécessaires pendant la crise sanitaire et qui demeurent aujourd'hui à la charge des particuliers et des professionnels. Ces équipements de protection individuelles ou EPI sont destinés à protéger les individus contre le risque sanitaire : Mme la députée souligne que ces équipements sont plus que primordiaux pour empêcher la contamination par la covid-19 des professionnels. Cependant, ces équipements de protection individuelles ne sont pas pris en charge par l'État. Mme la députée a été alertée par plusieurs entreprises de sa circonscription sur le manque d'aides de l'État concernant ces équipements. Les EPI engendrent des charges supplémentaires et se traduisent parfois par des surcoûts, notamment dans les chantiers. La charge financière de ces EPI remet parfois en cause les équilibres financiers voir la rentabilité de certaines activités. Elle interroge donc le Gouvernement pour connaître ses intentions concernant ce surcoût liés aux équipements de protection individuelles qui remet en cause l'équilibre financier de certaines activités.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Petit](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35543

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 janvier 2021](#), page 143

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)